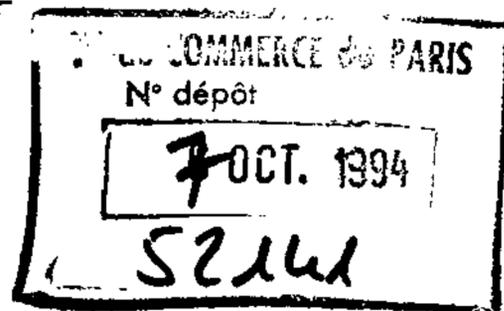


*Bochka
de
D-
0702*

UNIGER

Société Anonyme au capital de 1.526.520 F
Siège social : 91/93 Boulevard Pasteur
75015 PARIS

R.C.S. PARIS B 315 429 837



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 1994

79 B 2685

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le vingt Septembre à onze heures trente, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège administratif - 117, Quai du Président Roosevelt à ISSY-LES-MOULINEAUX, sur convocation du Président en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 7 AVRIL 1994
- 2°/ AGREMENT D'ACTIONNAIRE
- 3°/ DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL
- 4°/ DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL
- 5°/ COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR
- 6°/ NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT
- 7°/ PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE SOGECOPA.

Il résulte du registre signé par les Administrateurs que :

Sont présents :

- Monsieur Jean LAURENT, Président du Conseil,
 - C.N.C.A. représentée par Madame Mina DARBON, Administrateur,
 - DELFINANCES, représentée par Monsieur J.L. CAYEUX, Administrateur,
 - UNIMMEUBLES, représentée par Monsieur Robert BARANSKI, Administrateur,
 - Monsieur Serge CAMINE, Administrateur,
 - Monsieur Alain JOREL, Administrateur,
 - Monsieur Michel HORPS, Administrateur.
- Messieurs Guy VIGNAL et Patrick JACOB, représentants du Comité Central d'Entreprise ont été régulièrement convoqués.
- Monsieur Philippe SUDRY, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Christian PEENE,
- Monsieur Patrick de LATAILLADE,
- Monsieur Jean-Paul ANTUORI, Directeur Général Adjoint,
- Monsieur Guy GIRARDETTI, Directeur Général Adjoint,
- Madame Brigitte de BOURDELIERE, désignée comme secrétaire de séance.

M. Jean LAURENT, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 7 AVRIL 1994

Les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 7 Avril 1994 tel qu'il leur a été adressé avec la lettre de convocation au présent Conseil.

2°/ AGREMENT D'UN ACTIONNAIRE

Le Conseil agréé la cession d'une action au profit de Monsieur Christian PEENE.

3°/ DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL

M. Jean LAURENT expose les raisons pour lesquelles il ne désire plus exercer les fonctions de Président du Conseil, tout en conservant ses fonctions d'administrateur.
En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement à ce titre.
Le Conseil accepte cette démission et remercie son Président pour le travail qu'il a effectué.

4°/ DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Catherine TRON de son poste de Directeur Général d'UNIGER et d'administrateur.

5°/ COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE Mme TRON

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il est proposé de procéder à la nomination provisoire par cooptation, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée, de Monsieur Christian PEENE, en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

6°/ NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Le Conseil à l'unanimité décide de nommer M. Christian PEENE en qualité de Président pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Christian PEENE déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

7°/ PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE SOGECOPA

Le nouveau Président, M. Christian PEENE, présente au Conseil la Société SOGECOPA, SA au capital de 1.512.000 F, dont le siège social se trouve 1, rue de Paris - 35510 CESSON SEVIGNE.

Cette Société a pour activité la gérance de deux SCPI régionales Notimmo Ouest Habitat 1 et 2.

Le Président expose l'intérêt pour la Société de prendre une participation dans la Société SOGECOPA. En effet, UNIGER pourra apporter à cette société son savoir-faire en matière de gestion de SCPI.

Le Président précise qu'aux termes de pourparlers engagés avec des actionnaires de la société SOGECOPA, cette prise de participation pourrait intervenir au moyen de l'acquisition d'actions de ladite société.

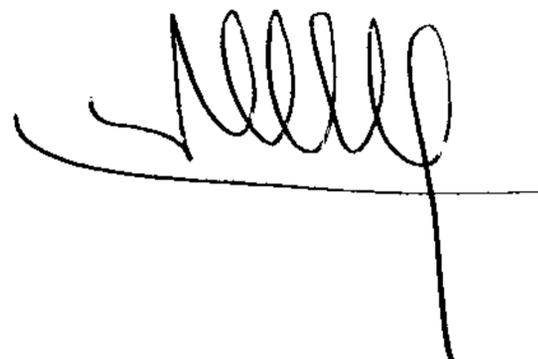
Les modalités de cette prise de participation seront déterminées ultérieurement.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe de cette prise de participation minoritaire et autorise son Président à acquérir au nom et pour le compte de la société, des actions de la société SOGECOPA.

A cet effet, il lui donne tous pouvoirs pour signer tous actes, verser toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 15.

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke at the end, positioned below the text 'certifié conforme à l'original'.

Madame TRON Catherine

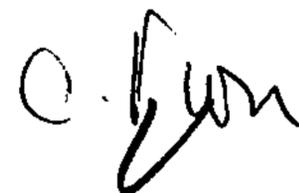
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est plus actuellement possible d'exercer le mandat d'Administrateur que je détiens dans votre Société.

Aussi, je vous demande de bien vouloir accepter ma démission qui prendra effet à la date qu'il vous plaira de fixer.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le 22 Juin 1994



Messieurs le Membres
du Conseil d'Administration
de la Société UNIGER